

## **1 - Exercice 2014 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération en date du 17 avril 2014, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Comptabilité**

#### **1) Emprunt 2014 : Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

La Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon pour l'année 2014 pour son budget annexe chauffage urbain un prêt renouvellement urbain dans le cadre de la création de la nouvelle chaufferie bois gaz à Planoise. Un premier prêt avait déjà été accordé en 2013 pour un montant de 3 835 000 €. Les conditions financières sont les suivantes :

- Montant : 9 500 000 €
- Type de prêt : Prêt Renouvellement Urbain
- Durée de la période d'amortissement : 25 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet + 0,60 % (1,60 % actuellement)
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Amortissement du capital : Progressif
- Taux annuel de progressivité : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 5 700 €

Le prêt sera encaissé le 15 décembre 2014 à l'imputation 16.1641.00C10003.30900.

#### **2) Emprunt 2014 et refinancement du prêt FIXMS n° MON257809EUR : Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse Française de Financement Local**

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2014, la Ville de Besançon a lancé le 1<sup>er</sup> septembre dernier une consultation bancaire portant sur deux lots de 6 M€ chacun sur une durée de 15 ans, le premier à taux fixe et le second à taux variable.

La proposition de la SFIL (Société de Financement Local) composée du réaménagement du prêt structuré classé 3E dans la typologie Gissler et d'un financement nouveau de 6 M€ a été retenue et un contrat de prêt composé de deux prêts a été signé avec la Caisse Française de Financement Local selon les caractéristiques récapitulées ci-après.

- Montant du contrat de prêt : 9 733 920,86 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt :
  - . à hauteur de 6 000 000 € : financer les investissements 2014
  - . à hauteur de 3 733 920,86 € : refinancer en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 le contrat de prêt structuré classé 3E dans la classification Gissler.

Les deux prêts composant le contrat de prêt sont les suivants :

**- Prêt n° 1 (Score Gissler 1A)**

Le prêt n° 1 se compose d'une seule tranche obligatoire à taux fixe du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 1<sup>er</sup> octobre 2019. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 3 733 920,86 € (capital restant dû du prêt refinancé)
- Versement des fonds : 1<sup>er</sup> décembre 2014
- Durée d'amortissement : 4 ans 10 mois (durée résiduelle)
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,40 %
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle avec une date de 1<sup>ère</sup> échéance au 1<sup>er</sup> octobre 2015
- Mode d'amortissement : progressif à 5 %
- Remboursement anticipé :

En fonction de la date d'échéance d'intérêts de la tranche	Remboursement anticipé
Jusqu'au 01/10/2017	Autorisé pour le montant total du capital restant dû avec une indemnité sur cotation de marché
Au-delà du 01/10/2017 jusqu'au 01/10/2019	Autorisé pour le montant total du capital restant dû sans indemnité

**- Prêt n° 2 (Score Gissler 1A)**

Le prêt n° 2 se compose d'une seule tranche obligatoire à taux fixe du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 1<sup>er</sup> décembre 2029. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 6 000 000 €
- Versement des fonds : 1<sup>er</sup> décembre 2014
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,14 %
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle avec une date de 1<sup>ère</sup> échéance au 1<sup>er</sup> mars 2015

- Mode d'amortissement : progressif à 2,14 %

- Remboursement anticipé :

En fonction de la date d'échéance d'intérêts de la tranche	Remboursement anticipé
Jusqu'au 01/06/2029	Autorisé pour le montant total du capital restant dû avec une indemnité sur cotation de marché
Au-delà du 01/06/2029 jusqu'au 01/12/2029	Autorisé pour le montant total du capital restant dû sans indemnité

Cette opération a permis la désensibilisation du prêt structuré qui est passé à taux fixe (score Gissler 1A) sur sa durée résiduelle soit 4 ans 10 mois et d'abaisser le taux à 2,40 % contre 3,30 % actuellement, soit une économie de 100 K€ sur les 4 ans. De plus, elle a permis de bénéficier de conditions financières intéressantes sur le nouveau financement à 2,14 % trimestriel sur 15 ans.

Le prêt de 6 000 000 € a été encaissé le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à l'imputation 16.01.1641.20200.

### **3) Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne de Franche-Comté**

Dans le cadre de la consultation bancaire lancée début septembre 2014 et compte tenu des bonnes opportunités de taux fixes proposées, la Ville de Besançon a signé un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour financer les investissements du budget principal et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 2 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Fixe 2,19 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Amortissement du capital : Progressif
- Commission d'intervention : 2 000 €
- Remboursement anticipé : autorisé totalement ou partiellement, à une date d'échéance avec un préavis d'un mois et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Mobilisation des fonds : 15 janvier 2015

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.1641.20200.

### **4) Signature d'un avenant aux contrats de financement «Crédits souplesse» avec Crédit Agricole CIB**

La Ville de Besançon a été sollicitée par Crédit Agricole CIB pour signer un avenant à trois crédits multi-index mis en place en 2005, 2006 et 2007 et qui modifie le préavis des remboursements anticipés provisoires.

Pour favoriser l'octroi de conditions financières améliorées, le Crédit Agricole a la possibilité d'ouvrir des lignes de refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne. En contrepartie, le prêteur est tenu de modifier marginalement la rédaction de certains clauses contractuelles d'où la rédaction d'avenants aux contrats existants.

Pour la Ville, il s'agit uniquement d'une modification de la clause de préavis minimum sur les remboursements anticipés temporaires qui passe de 2 jours ouvrés à 5 jours ouvrés et en contrepartie la période minimum de remboursement temporaire est annulée (au lieu de 15 jours calendaires dans les contrats initiaux).

Un avenant a donc été signé dans ce sens et concerne les contrats suivants :

- crédit multi-index souple référence XU00235793 signé le 29/11/2006 d'un montant de 2 700 000 €
- crédit multi-index souple référence XU00194293 signé le 06/12/2005 d'un montant de 6 977 000 €
- crédit multi-index souple référence XU00270293 signé le 14/12/2007 d'un montant de 7 800 000 €

Les autres clauses des contrats sont inchangées.

## II - Dons

Depuis ses origines, les collections du Musée de la Résistance et de la Déportation se sont constituées par une politique active d'acquisition, à titre presque exclusivement gracieux. Ces efforts d'enrichissement n'ont jamais cessé et se poursuivent à un rythme important. Ainsi de 2010 à 2013, 32 donateurs se sont manifestés pour proposer des dons constituant des fonds entiers ou complétant les ensembles initiaux.

Le 8 avril 2014, ces dons soit plus de 1 500 pièces, ont reçu un avis favorable de la Commission scientifique Interrégionale Bourgogne Franche-Comté statuant en matière d'acquisition.

Descriptif des dons :

- **Don M. Pierre ANDRE** : carte d'identité FFI ;
- **Don Mme Josiane BATAILLARD** : correspondance entre un prisonnier de guerre français Jacques Gay et sa fiancée, archives diverses ;
- **Don M. Robert CHANUT**, déporté aux camps de Mauthausen et de Gusen : archives personnelles (carte de rapatrié, fiche de transport, reçu de pécule) ;
- **Don M. Gérard CHARMET** : photographies (bombardement de Mers-el-Kébir, sabordage de la Flotte française à Toulon, ponts de Besançon, Occupation allemande de Besançon, bombardement aérien allié à Besançon, etc.), tract, et cartes de rationnement ;
- **Don famille CHEVASSUS** : archives personnelles concernant Marcelle et Clémence Pernot, résistantes bisontines (photographies, diplômes, acte de naissance, attestations, etc.). Marcelle Pernot travaillait à la Faculté des Sciences et à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Besançon ;
- **Don M. Robert CORBET** : plaque commémorative ;
- **Don Mme DECREUX** : dessins réalisés par des prisonniers de guerre français de la caserne Vauban de Besançon ;
- **Don M. Jacques DELAMARCHE**, neveu de M. Albert DELAMARCHE, qui fut maire de Pontarlier de 1941 à 1944 (successeur de Raymond VAUTHIER) : sous-main frappé de la francisque, papier à lettre et carte de visite du Maréchal Pétain ;
- **Don M. Robert DUTRIEZ** : archives diverses en lien avec l'histoire locale ;

- **Don Mme Michèle FOSTEL** : archives relatives à Fernand Guillet (fiche de déporté politique, attestation de soins, documents manuscrits, etc.) ;
- **Don M. Fernand FRACHEBOIS** : une lettre et un ouvrage «Les Seize fusillés de Besançon» annoté de la main de Mme Cécile Fertet ;
- **Don Mme Marie-Thérèse GOURDAN DE FROMENTEL** : petit bouquet de fleur en laine tricoté et porté par la mère de la donatrice, Mme Aimée Gourdan de Fromentel, à la Libération de Besançon ;
- **Don Mme Marie-Odile HAEGELIN**, fille de M. Roger HAEGELIN, alsacien enrôlé de force durant la Seconde Guerre Mondiale : objets et archives personnels ;
- **Don Mme ILLY** : rapport de fin de mission du Lieutenant-colonel Hanneton, Forces Françaises de l'Intérieur, région D ;
- **Don Mme Annik JACOMME** : archives personnelles (fiche médicale d'hospitalisation, formulaires médicaux, etc.) médailles, brassard de déporté et cravate de commémoration ;
- **Don M. Daniel JEANNIN** : matériel de transmission ayant appartenu au Colonel Maurin dans son PC des Montarmots (Besançon) ;
- **Don M. Helmuth KUHNLE**, prisonnier de guerre allemand à la Citadelle de Besançon de 1944 à 1948 : documents concernant la citadelle de Besançon à l'époque du Dépôt 85 dont l'ensemble des 17 numéros des journaux mensuels du dépôt édités de janvier 1947 à avril 1948 ;
- **Don M. François LAPPRAND** : correspondance entre une famille allemande et une famille française (de Besançon) après guerre, évoquant surtout les difficultés de la vie quotidienne en Allemagne après guerre et l'importance de la réconciliation franco-allemande ;
- **Don Mme Madeleine LEGRAND** : plan du village de Liesle et archives personnelles (ausweis, autorisations de la Standortkommandantur) ;
- **Don M. Jean-Philippe NICOLAS** : archives personnelles (laissez-passer, demande de la carte du combattant, citation, etc.) ;
- **Don Mme Ginette PELLETIER** : archives personnelles (carte de déporté résistant, attribution de la Croix du Combattant Volontaire, photographies, etc.), et vêtements de déporté ;
- **Don Mme Hélène PETITHORY** : dernière lettre d'un résistant de Devecey ;
- **Don Mme Jacqueline PLOY** : correspondances en lien avec les fusillés de la Citadelle de Besançon ;
- **Don M. Bernard POIX** : affiche apposée à Jougne pendant l'Occupation ;
- **Don Mme Monique PONCET** : archives personnelles (carte nationale de priorité des mères de famille et carte postale) ;
- **Don M. Bernard PORTAL** : plan du bombardement de l'usine Peugeot de Sochaux-Montbéliard ;
- **Don M. Régis PORTAL** : chaussures à semelle de bois, archives personnelles (carte de jardinage, carte de vêtements et d'articles textiles, laissez-passer, cartes postales, courriers de l'Inspecteur d'Académie du Doubs et du Territoire de Belfort, etc.) ;
- **Don M. Albert RICHARD-VITTON**, gendre de Michelle Simon qui fut déportée au camp de Ravensbrück en mai 1944 : objets et archives personnelles (objets et vêtements liés à la déportation, cartes d'étudiant, témoignage, citation pour la médaille de la Liberté, etc.) ;

- **Don Mme Monique SEGUIN-BERTHEAU** : banderole de drapeaux, pin's, et broches fabriqués à la Libération ;
- **Don Mme Françoise SENDER** : objets et archives personnels (cartes d'identité, médailles, mouchoir avec message codé, étoiles juives, photographies, etc.) ;
- **Don M. Bernard WEIL** : un drapeau d'ancien combattant avec ses accessoires ;
- **Don Mme Claude ZINGG** : archives personnelles concernant Claude SARRON et Colette ZINGG, résistants bisontins, détenus à la prison de la Butte durant la Seconde Guerre. Archives essentiellement composées de correspondances.

### III - Contentieux

- **Affaire Typhanie CHARDON c/ Commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours de plein contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon.

La requérante a été engagée au sein de la Ville de Besançon en qualité d'auxiliaire de puériculture non titulaire du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014 et a démissionné le 29 mai 2014. Elle sollicite, auprès du Tribunal, l'indemnisation de ses congés non pris durant cette période.

- **Affaire Cabinet BENOIT c/ Ville de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'une requête en référé expertise introduite par le Cabinet BENOIT devant le Président du Tribunal Administratif de Besançon, en présence également du Rectorat de l'Académie de Besançon.

Le requérant, suite à diverses infiltrations affectant depuis 2012 l'immeuble sis 21 rue Renan à Besançon, dont il est le syndic de copropriété, et plus particulièrement l'appartement de M. ROZET, et en l'absence de règlement amiable de ce dossier, sollicite la désignation d'un expert judiciaire ayant notamment pour mission de décrire avec précision l'état actuel de l'immeuble et en particulier la toiture, les combles et l'appartement de M. ROZET, décrire en quoi consistent les désordres en précisant leurs causes techniques, prescrire les mesures propres à y remédier et leur coût, donner tout élément sur les préjudices de toute nature souffert par les parties en présence et dispenser à la juridiction compétente tout élément permettant à celle-ci de trancher la problématique des responsabilités.

### IV - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b>Direction Eau et Assainissement</b>			
Fourniture d'un auto laveur de laboratoire	07/10/2014	SODIPRO	9 178,04 € HT
Prestations de suivi des teneurs en toxiques dans les bryophytes et les sédiments du Doubs	15/10/2014	HYDROBIO CONSEILS	5 791 € HT
Diagnostic du réservoir d'eau potable de Fort Benoît	23/10/2014	QCS SERVICES	6 535 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b>Direction Grands Travaux</b>			
PRU Planoise - Mission de coordination SPS : Finitions de la Place des nations - Aménagement du secteur Forum	22/10/2014	PMM	1 680 € HT
<b>Direction Petite Enfance</b>			
Mobilier petite enfance	06/10/2014	MATHOU	Sans mini avec maxi : 10 000 € HT
Matériel de puériculture	06/10/2014	BERROUS	Sans mini avec maxi : 10 000 € HT
<b>Direction Espaces Verts, Sportifs et Forestiers</b>			
Fourniture d'écorces de résineux calibrés - Hiver 2014/2015	08/10/2014	BOIS ET CONNEXES DE FRANCHE-COMTE	7 413 € HT
Marché d'insertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi du Grand Besançon pour la réfection des abords de la Méridienne du parc de l'Observatoire	13/10/2014	CHANTIERS DEPARTEMENTAUX POUR L'EMPLOI D'INSERTION	41 551 € HT
Square chemin des Vareilles - Travaux d'aménagement des espaces verts - Mission de coordination SPS	22/10/2014	BLONDEAU INGENIERIE	1 140 € HT
Prestations de broyage de déchets verts et de criblage de compost - Année 2014 avec possibilité de reconduction pour les années 2015/2016/2017	23/10/2014	BIODEPE	74 000 € HT
<b>Direction Voirie et Déplacements Urbains</b>			
Fourniture de bordures quai de bus	10/07/2014	SOVAPRO	Sans mini avec maxi : 10 000 € HT
Fourniture, montage et démontage des barrières du Tour de France	16/07/2014	MEFRAN COLLECTIVITES	7 980 € HT
Travaux de mise à l'alignement rue Leverrier	25/07/2014	ACCOBAT	19 510 € HT
Prestation de nettoyage de la pile centrale de la passerelle Picasso	28/07/2014	FCA	2 861 € HT
Travaux mise en œuvre de résine au carrefour Velotte/Journaux	06/08/2014	AXIMUM	5 730 € HT
Fourniture de 15 caisses grillagées	26/08/2014	MDM	2 043 € HT
Travaux de confortement de bloc instable àTarragnoz	17/09/2014	CLIVIO	4 086 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Remise en peinture du souterrain Pergaud	01/10/2014	BONGLET	7 722 € HT
Reprise de deux éboulements - Chemin de la Creuse	01/10/2014	CLIVIO	13 600 € HT
Travaux de réparation du Pont de Chaillot	03/10/2014	EST OUVRAGES	76 987 € HT
Fourniture de pièces détachées pour les bornes escamotables	07/10/2014	CITINNOV	Sans mini avec maxi : 290 000 € HT
Démontage, transport et installation de silo à sel	09/10/2014	HEITMANN et FILS	4 850 € HT
Etude des parcelles de la côte de Morre	09/10/2014	3 DSAT	7 508,50 € HT
Fourniture et pose d'un système de climatisation pour le parking Mairie	16/10/2014	INNOVELEC	4 000 € HT
Fourniture et pose d'un système de climatisation pour le parking Marché Beaux Arts	16/10/2014	INNOVELEC	4 250 € HT
Sécurisation dans les parcelles Ville de la côte de Morre	17/10/2014	TETRA	8 750 € HT
Inspection Ouvrages d'Arts	22/10/2014	ALOGEC	4 010 € HT
Fourniture de corbeilles pour la voie publique :			
Lot n° 1 : Métalliques avec éléments en relief	22/10/2014	SINEU	Sans mini avec maxi : 30 000 € HT
Lot n° 2 : Métalliques	22/10/2014	CITEC	Sans mini avec maxi : 30 000 € HT
Lot n° 3 : Plastique	22/10/2014	CITEC	Sans mini avec maxi : 18 000 € HT
Lot n° 4 : Type Vigipirate	22/10/2014	GLASDON	Sans mini avec maxi : 9 000 € HT
<b>Musées du Centre</b>			
Conception et réalisation scénographie pour l'exposition sur la 1 <sup>ère</sup> guerre mondiale	22/09/2004	ATELIER CARAVANE	66 800 € HT
Conception et édition d'un catalogue relatif à l'exposition sur la 1 <sup>ère</sup> guerre mondiale	14/10/2014	SNOECK	16 000 € HT

**V - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) :**

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
<b>Direction Espaces Verts, Sportifs et Forestiers</b>				
<b>Entretien d'espaces verts</b> Avenant n° 1 : Modification de l'article 9.2 du CCAP - Modalités de variation des prix L'indice CS1D a été supprimé et remplacé par ICHT-N	ID VERDE 25000 Besançon	Mini : 600 000 € HT Maxi : 3 400 000 € HT	Sans incidence financière	
<b>Direction Grands Travaux</b>				
<b>Ilot Pasteur - Construction d'un parking public - Mission d'expertise - Lot Ventilation</b> Avenant n° 1 : Réunions supplémentaires d'une durée totale de 16 h 24	INGEROP 25000 Besançon	32 344 € HT	3 686 € HT	
<b>Bassin de dépollution et de stockage Mermoz - Liaison routière Diderot/Chalezeule</b> Avenant n° 5 : Nouvelle répartition financière	SPIE Batignolles Est 67960 Entzheim	Montant initial du marché : 4 978 000 € HT + Avenant n° 1 : 232 000 € HT Avenant n° 2 : 50 000 € HT Avenant n° 3 : sans incidence financière Avenant n° 4 : sans incidence financière	Sans incidence financière	

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

**M. Pascal BONNET** : En lisant ce rapport, on peut remarquer le nombre de personnes et de familles qui ont fait des dons au Musée de la Résistance et de la Déportation, ce qui témoigne de l'histoire de nombreuses familles à Besançon et de la mémoire que nous devons garder. Je trouve que c'est en lien naturel avec vos propos récents sur la difficulté, le danger qu'on peut rencontrer dans le monde aujourd'hui et la souffrance que peut avoir notre société, ainsi que les dangers et les difficultés que rencontrent des populations de toutes origines et de toutes religions à travers le monde.

**M. LE MAIRE** : Oui il y a effectivement beaucoup de personnes qui ont fait des dons à notre Musée de la Résistance et de la Déportation et pour lequel nous avons un projet de rénovation qui va être à l'étude dans le cadre de ce mandat, notre musée qui est un magnifique lieu de mémoire et à la fois un lieu de recherche puisqu'il a un fonds de documentation très important, vous avez raison Monsieur BONNET. Il est aussi, comme d'ailleurs la plupart de nos musées, riche des dons que l'on a fait à nos musées, que ce soit le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie ou l'ensemble des musées de la Citadelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.*